



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 1 de 4

Date :
08/10/2015

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Michel MICHALLET	X		
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Georges LARROQUE	X		
Priscilia BIONDI		X	Monsieur MICHALLET
Bertrand COSSOUX		X	Monsieur LOUBET
Annie COURTIER	X		
Marie-Corinne COUSINARD	X		
Olivier DELMER		X	Monsieur BERNHEIM
Karine DA SILVA COUTINHO	X		
Gérard ESPINERA		X	Madame LONGUEVILLE
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Paul SCHULTZ	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel MICHALLET, Maire, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur Georges LARROQUE a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2015**.....1
2. **Réfection rue des Joies : choix de l'entreprise**.....1
3. **P.L.U. : Avenant au marché Cabinet TEL**.....2
4. **Demande de fonds de concours à la C.A.M.V.S. pour la réfection de la rue des Joies**.....2
5. **Décision modificative n°3 au budget primitif 2015**.....2
6. **Approbation parcours du sentier GR2**.....3
7. **Approbation du P.E.D.T**.....3
8. **Règlement du restaurant scolaire**.....3
9. **Règlement du Conseil Municipal des Enfants**.....3
10. **Création Conseil des Aînés**3
11. **Contrat de maintenance de l'ascenseur de la Mairie**.....3
12. **Questions et informations diverses**.....3

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Monsieur PIERRAIN fait remarquer qu'au point 5 il avait souhaité connaître les heures d'ouverture au public de la passerelle et des ascenseurs. Monsieur MICHALLET s'engage à adresser un courrier aux autorités compétentes afin d'obtenir ce renseignement.

Le procès-verbal du 8 septembre 2015 est accepté à l'unanimité

2. REFECTION DE LA RUE DES JOIES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur LOUBET présente un tableau d'analyse des sept offres

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise WIAME. pour un montant de 190 000 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer le marché de réfection de la rue des Joies, d'un montant de 190 000 € HT, soit 228 000 € TTC à l'Entreprise WIAME – 76 rue de la Justice – Z.I. – 77000 VAUX LE PENIL et autorise le Maire à signer le marché et les documents s'y afférant.

Rédigé-le : 08/10/2015

Par Monsieur LARROQUE – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 2 de 4

Date :
08/10/2015

3. PLU : Avenant au Marché Cabinet TEL

Monsieur BERNHEIM établit un point financier et technique de l'avancement du P.L.U. et des différents intervenants.

Le P.L.U., au vu de sa complexité qui nécessite de nombreuses interventions du Cabinet TEL nous oblige à un avenant au Marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché Cabinet Atelier TEL d'un montant de 11 925,00 € HT.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter l'Avenant n°1 au marché Cabinet Atelier TEL d'un montant de 11 925,00 €

- Montant initial du marché : 47 325,00 € HT
- Montant de l'Avenant n° 1 : 11 925,00 € HT
- Le nouveau montant du marché s'élève à : **59 250,00 € HT soit 71 100,00 € TTC**

Et autorise le Maire à signer cet Avenant n°1 au marché Cabinet Atelier TEL.

4. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA C.A.M.V.S. POUR LA REFECTION DE LA RUE DES JOIES

La Commune peut bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la réfection de la rue des Joies à hauteur de 30 360 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à en faire la demande auprès de la C.A.M.V.S.

5. DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose la décision modificative n° 3 au budget primitif 2015 suivante :

<u>Fonctionnement</u>	
D -022 Dépenses imprévues :	- 5112.57 €
D -023 Virement section d'investissement :	5112.57 €
<u>TOTAL DEPENSES</u>	0.00 €

<u>Investissement</u>	
D - 202-043 PLU :	25 000.00 €
D - 2031-041 MAIRIE	3 360.00 €
D - 2315-011 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	-35 000.00 €
D - 2315-014 VOIRIE	45 000.00 €
<u>TOTAL DEPENSES</u>	38 360.00 €
R - 021 Virement de la section de fonctionnement :	5 112.57 €
R - 10222 FCTVA	572.76 €
R - 10226 Taxe aménagement	5 674.67 €
R - 1328 - 014 VOIRIE	30 360.00 €
R - 2031-041 MAIRIE	- 3 360.00 €
<u>TOTAL RECETTES</u>	38 360.00 €

Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative n°3 à l'unanimité.

Rédigé-le : 08/10/2015

Par Monsieur LARROQUE – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 3 de 4

**Date :
08/10/2015**

6. APPROBATION DU PARCOURS DU SENTIER GR2

Afin de valoriser le GR2, il est demandé au Conseil Municipal de proposer un nouvel itinéraire au Comité Départemental de la Randonnée 77.

Vote pour à l'unanimité.

7. APPROBATION DU P.E.D.T.

La Commission scolaire a rédigé un P.E.D.T. (Plan Educatif Territorial), document indispensable pour prétendre à la subvention liée à l'activité NAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, décide à l'unanimité d'accepter ce P.E.D.T.

8. REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Une modification du chapitre 2.2 au règlement du restaurant scolaire a été étudiée par la commission scolaire, afin de donner plus de souplesse sur la fréquentation occasionnelle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

9. REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Présentation du règlement du Conseil Municipal des Enfants. Ce règlement a été étudié par la Commission Scolaire.

Vote pour à l'unanimité.

10. CREATION DU CONSEIL DES AINES

Le Conseil Municipal souhaite officialiser par une délibération la création du Conseil des Aînés, élément considéré comme très important dans la vie communale. Une charte est signée en fin de séance.

Vote pour à l'unanimité.

11. CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DE LA MAIRIE

Le Contrat signé avec l'entreprise FELLER arrive à échéance. Monsieur MICHALLET demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler ce contrat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouveau contrat et autorise le Maire à le signer.

12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Soirée théâtre le 10 octobre Salle de la Recellerie
- Nettoyage des bois : 10 octobre matin
- Réunion le 14 octobre : Communauté de Communes Seine Ecole avec la C.A.M.V.S.
- Monsieur GOULOUZELLE, Directeur Général de l'Agence des Espaces Verts, a souhaité rencontrer le Maire. Le Rendez-vous est fixé au 22 octobre. Monsieur MICHALLET rendra compte au Conseil Municipal de cette entrevue.
- Commission financière pour le budget supplémentaire communal fixée le 27 octobre à 20 h
- L'élection du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le 3 novembre
- Réunion relative à la réserve Naturelle de Sainte-Assise le 6 novembre à 14 h en Mairie
- Une cérémonie est prévue le 11 novembre à 12 h 15 au monument aux Morts. Elle sera suivie d'un apéritif à la Mairie.
- Date du prochain conseil municipal : le 12 novembre à 20 h 30
- Une loi du 07/08/2015 permet aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre le CCAS ; Le conseil municipal souhaite dans son ensemble conserver ce centre.
- L'enquête publique du P.L.U. se déroulera du 4 novembre au 5 décembre 2015. Le Commissaire Enquêteur tiendra trois permanences en Mairie :
 - 1) Le 4 novembre de 8 h 30 à 12 h
 - 2) Le 19 novembre de 15 h à 19 h
 - 3) Le 5 décembre de 8 h 30 à 12 h

Rédigé-le : 08/10/2015

Par Monsieur LARROQUE – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 4 de 4

**Date :
08/10/2015**

- Repas des aînés (70 ans et plus) le 19 décembre à la salle de la Recellerie
- Dead line pour les articles du Boissisien : le 23 octobre.

Levée de la séance après épuisement de l'ordre du Jour

Le Maire
Michel MICHALLET